

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-039

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES
DE LA CAF – SORTIES FAMILIALES

NOMBRE :

De conseillers en exercice :	23
De présents :	14
De votants :	22
Contre :	00
Abstention :	00
Pour :	22

L'an deux mille vingt-six, le 06 juillet à 17H00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRICOURT Séverine, Maire, suite à la convocation en date du 01 juillet 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Madame Séverine BRICOURT, Monsieur Pascal LEWANDOWSKI, Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Madame Flora DESPREZ, Monsieur Jean-Marc LOGEZ, Madame Cécile PREVOST, Madame Cindy MONBEL, Monsieur Daniel PRUVOST, Madame Marie-Ange PESIN, Madame Séverine LUKASZCZYK, Monsieur Frédéric IRMER, Monsieur Bernard CZERWINSKI et Madame Micheline GOLAWSKI.

Etaient absents : Monsieur Fabrice HAVART.

Ont donné pouvoir : Monsieur Philippe POCHET a donné pouvoir à Monsieur Daniel PRUVOST, Madame Cathy DUCLOY a donné pouvoir à Monsieur LEWANDOWSKI Pascal, Monsieur Arnaud TONON a donné pouvoir à Madame Cindy MONBEL, Monsieur Michaël LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Madame Nadine HUARD Nadine a donné pouvoir à Madame Cécile PREVOST, Monsieur David DELMAIRE a donné pouvoir à Madame Marie-Ange PESIN, Madame Kataline BIGOTTE a donné pouvoir à Monsieur Bernard CZERWINSKI et Monsieur David CAPELLE a donné pouvoir à Madame Micheline GOLAWSKI.

La séance ouverte à 17h00, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Flora DESPREZ est désignée comme secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus à cet effet au Budget Primitif 2026,

Considérant que dans le cadre de sa politique sociale et familiale, la collectivité de Drocourt, souhaite mettre en place un programme de sorties familiales à destination des habitants,

Considérant que ces sorties permettent aux familles, notamment celles éloignées de l'offre culturelle, de découvrir des lieux culturels de la région ;

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales peut accompagner financièrement ce type d'action dans le cadre de ses dispositifs de soutien à la parentalité ;

Il est donc proposé de soumettre une demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de son dispositif d'aide au fonctionnement des ludothèques,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- **DE SOLLICITER** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une aide financière de 2870 € dans le cadre de son dispositif d'aide au fond
- **DE COUVRIR** le solde des dépenses relatives aux actions ainsi que les charges du personnel

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

LA SECRETAIRE,
Flora DESPREZ



LE MAIRE,
Séverine BRICOURT

